SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1280500: sellerie, fabrication de courroies et d'articles industriels en cuir

En vigueur au 20/04/2018 (Dernière actualisation de la page 02/05/2018)

Abrogation de la SCP 1280500 à partir de 20/04/2018. Le présent barème salarial est communiqué à titre purement informatif.

A partir du 20/04/2018, les travailleurs et les employeurs qui appartenaient jusqu'alors à la SCP 1280500 sont repris dans la CP 1280000. Les données relatives à la SCP 1280500 avant le 20/04/2018 peuvent cependant toujours être consultées via l'historique de cette PSC.

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. SALAIRES HORAIRES: Adultes

Catégorie	
1A	10.3520
2	10.1485
3	9.8365

1.2. SALAIRES HORAIRES: Jeunes

Pourcentage du salaire minimum horaire des ouvriers et ouvrières majeurs de la catégorie à laquelle les ouvriers et ouvrières mineurs d'âge appartiennent :

Age	
18	80%
18,5	85%
19	90%
19,5	95%
20	100%